

AFFAIRE 2011/05/03P

TARIFS 2012

I - ELEMENTS DE CONTEXTE

Les tarifs 2012 découlent des orientations générales définies dans le PMT dont la dernière version a été actualisée en juin 2011 et qui a été approuvée par le conseil d'administration de PARCUB.

La grille tarifaire doit tenir compte de 2 impératifs essentiels :

- la nécessité d'équilibrer au minimum les comptes de PARCUB sans subvention de la CUB et donc par les recettes provenant des usagers alors que la régie gère un service public industriel et commercial,
- la nécessité de respecter le plan des déplacements urbains défini par la Communauté Urbaine et de maintenir, après la phase de travaux de réhabilitation, les parkings à un bon niveau.

Ces 2 impératifs doivent être réalisés dans un environnement défavorable :

- d'une part, l'évolution des modes de déplacement se fait au détriment de l'usage des parkings. La concurrence du réseau de transport en commun est plus forte que ce qui était anticipé il y a 8 ans. Elle devrait sur les années à venir s'accroître avec l'accroissement de l'offre de transport en commun et cela d'autant plus que le rapport à l'automobile, moins valorisée, évolue,
- d'autre part, le contexte économique actuel est défavorable et pèse sur l'évolution de l'activité. L'hypothèse d'une crise majeure pesant lourdement sur l'activité de la régie ne peut être exclue.

Un point est fait à chaque conseil d'administration sur l'évolution de l'activité aussi bien horaire qu'abonnée. En synthèse, on peut, sur cette base, faire ressortir les points suivants :

- l'activité horaire a connu une évolution défavorable sur les dernières années, ce qui n'a pas été le cas en 2010. Pour autant, à ce redressement a fait suite en 2011 un recul de l'activité horaire. Hors parkings St Jean et Gambetta, et en faisant une projection de la tendance des mois connus sur la fin de l'année 2011, le recul de l'activité horaire devrait être de l'ordre de 3 % en 2011,
- en ce qui concerne les abonnements, la tendance globale est défavorable du fait du recul des abonnés permanents sachant que les abonnements résidents qui ont très fortement progressé sur les dernières années ont tendance à se stabiliser. Plusieurs conventions de longue durée arrivent à échéance en 2012 et ne devraient pas être suivies de la souscription de nouveaux contrats. Des arbitrages des entreprises défavorables à PARCUB ne peuvent être exclus, qui plus est, toute dégradation de la situation économique est également de nature à peser sur la demande d'abonnements résidents.

La politique tarifaire a été énoncée chaque année dans la délibération relative aux tarifs et le plan à moyen terme 2011-2020 donne tous éléments synthétiques. Il est à noter que ce plan à moyen terme a affirmé la volonté de la régie de poursuivre et d'amplifier une politique favorable aux résidents.

2 – LES TARIFS 2012

2.1 – Les tarifs abonnements résidents et permanents 2012

Sur la base des éléments qui précèdent, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 peuvent être présentés par comparaison aux tarifs 2011.

a) Abonnements permanents mensuels

Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze, disposition qui reste inchangée pour 2012.

Les tarifs permanents concernent essentiellement les déplacements domicile-travail. Au regard des tarifs des parkings gérés par d'autres exploitants et de la stratégie générale tarifaire de PARCUB, une hausse légèrement supérieure à l'inflation est appropriée sachant qu'il convient en ce qui concerne les parkings Cité Mondiale, Front du Médoc et Victoire de procéder à des ajustements plus significatifs alors que ces parkings ont été rattachés au secteur hypercentre.

Pour ce qui est du parking St Jean, parking de gare, et alors que ses tarifs étaient très modérés et que la priorité doit être donnée aux usagers horaires, la politique de réajustement de son tarif permanent pratiquée depuis plusieurs années est poursuivie. Pour autant, en 2012, les tarifs restent encore légèrement inférieurs aux tarifs de l'hypercentre.

Abonnement permanent	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	110,00 €	113 €	3 €	2,73 %
Centre Ville	85,00 €	88 €	3 €	3,53 %
Périphérie	55,00 €	56,5 €	1,5 €	2,73 %
Cité Mondiale et Front du Médoc	90,00 €	96 €	6 €	6,67 %
Victoire	90,00 €	93,5 €	3,5 €	3,89 %
Saint Jean	104,00 €	111 €	7 €	6,7 %

Tableau en euros TTC en tenant compte d'une TVA à 19,6 %. Si le taux de la TVA devait être revu, les tarifs seraient automatiquement ajustés en conséquence.

b) Abonnements résidents

Dans le cadre du plan à moyen terme 2011-2020 adopté par le conseil d'administration du mois de juin 2011, il a été retenu pour orientation de poursuivre et d'amplifier la politique favorable aux résidents.

A ce titre, **2 décisions majeures** peuvent être prises dans le cadre de la présente délibération :

- passer la **zone résident** calculée à partir de la périphérie de chaque parking de 300 mètres à **400 mètres** et ceci à compter du 1^{er} janvier 2012,
- accorder une **réduction tarifaire aux abonnés résidents « petits rouleurs »** dont la mise en œuvre est conditionnée par des investissements en matériel et logiciel à réaliser courant du premier semestre 2012.

La notion de « petit rouleur » concerne que les abonnés résidents et ceci en cohérence avec le PDU. Elle permet de bénéficier d'un avantage tarifaire pour les usagers qui font un usage modéré de leurs véhicules et donc encombrant et polluent peu l'espace public. L'avantage tarifaire « petit rouleur » est de nature à inciter les habitants possesseurs d'un véhicule à utiliser les transports en commun. Ce dispositif, alors que la zone résident est portée de 300 à 400 mètres, pourra, éventuellement à l'avenir avec un certain nombre de dispositions complémentaires, accompagner la mise en place des zones ZAPA prévues sur Bordeaux.

▪ Caractéristiques de l'offre « petit rouleur » et dispositions contractuelles

Est considéré comme petit rouleur, tout abonné résident qui, sur un mois calendaire complet, sort son véhicule du parking sur lequel il est abonné moins de 15 fois.

Avantages tarifaires de l'abonnement résident « Petit Rouleur ».

En dessous du seuil de 15 sorties et pour les 10 sorties au plus inférieures à ce seuil, une réduction de 0,75 € TTC par sortie en moins est accordée. Aussi, la réduction peut atteindre au plus la somme de 7,50 € TTC, ce qui représente un avantage potentiel significatif comme cela ressort du tableau suivant :

HYPER CENTRE	TARIF MENSUEL En € TTC	PRIX PLANCHER en € TTC	% DE REMISE
Résident	68,50 €	61,00 €	10,95%
CITE MONDIALE ET FRONT DU MEDOC	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	55,00 €	47,50 €	13,64%
VICTOIRE	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	58,00 €	50,50 €	12,93%
CENTRE VILLE	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	52,50 €	45,00 €	14,29%

A titre d'information, la réduction « petit rouleur » peut être estimée à un avantage global pour les abonnés résidents et sur l'année 2012 à environ 68 000 € TTC¹ hors impact du passage de la zone résident de 300 à 400 mètres, soit l'équivalent d'environ 5,5 % des recettes abonnés résidents estimées sur l'année 2011.

Les 2 nouveaux avantages consentis aux résidents (passage à 400 mètres et réduction « petit rouleur ») sont d'autant plus importants pour la régie que le poids des abonnements résidents a considérablement progressé sur les dernières années. Les recettes résidents représentent en effet 30 % du total des recettes abonnements.

Décompte des sorties des résidents « Petits Rouleurs »

Pour rappel, l'abonnement résident permet aux habitants de bénéficier d'un tarif préférentiel ; c'est pour cela qu'un seul abonnement résident par foyer fiscal est accordé et pour un véhicule identifié. Il est essentiel d'éviter les risques de fraude. Par exemple lorsqu'un foyer dispose de 2 véhicules avec un abonnement permanent et résident, il convient que la carte abonné permanent ne soit pas utilisée pour sortir le véhicule résident. Il est donc nécessaire d'identifier sans ambiguïté possible les sorties du véhicule résident, cela peut être fait au moyen du système de lecture de plaques.

¹ L'estimation a été effectuée à partir du nombre de sorties des abonnés résidents enregistré au mois de septembre sur tous les parkings. Certains mois donnant à lieu à moins de sortie du fait des périodes de vacances et alors que la formule « petit rouleur » devrait logiquement conduire les résidents à moins sortir leur véhicule surtout lorsqu'ils ont plus de 2 véhicules et surtout lorsqu'ils ont la possibilité d'utiliser moins le véhicule qui bénéficie d'un abonnement résident. Le manque à gagner calculé sur le mois de septembre a été majoré de 30 %, ce qui donne un manque à gagner sur 12 mois de 73 700 €.

Date de début de l'application du bénéfice réduction « petit rouleur »

La mise en œuvre de la réduction « petit rouleur » ne sera effective parking par parking qu'à compter du premier mois complet qui suivra la mise en service du système de lecture de plaques sur les parkings concernés listés ci-après.

Parkings concernés par l'offre résident « petit rouleur »

Hypercentre	Centre-ville
Gambetta Pey-Berland République Victoire Cité Mondiale Front du Médoc	8 mai 45 Porte de Bordeaux

Les parkings de périphérie de Pessac, Mérignac et Le Bouscat ne sont pas concernés par l'offre « petit rouleur » pour les raisons suivantes :

- ces parcs ont un nombre d'abonnés résidents extrêmement faible (respectivement 80, 28 et 56 au 1^{er} octobre 2011),
- ils bénéficient par ailleurs déjà de tarifs résidents extrêmement attractifs,
- enfin, l'importance de l'investissement en système de lecture de plaque auxquels s'ajoutent les frais de maintenance apparaît disproportionnée au regard de la faiblesse du nombre d'abonnés résidents.

Les parkings Lhôte (113 places), Croix de Seguey (40 places) et Bergonié (66 places) sont exclus pour les raisons suivantes :

- ces parcs de faible capacité comptent peu d'abonnés résidents même dans le cas de rue Lhôte pourtant exclusivement occupé par des abonnés résidents,
- ces 3 parcs sont équipés de matériel DESIGNA EDEN, matériel qui nécessiterait d'être remplacé pour permettre l'installation d'un système de lecture de plaques. Cet investissement serait tout à fait disproportionné.

Le parking Centre Commercial Mériadeck n'est également pas inclus et pour le moment dans la liste car il est demandé de façon parfaitement marginale pour des abonnements résidents.

Qui plus est, il faut observer que les parkings listés dans le tableau pour entrer dans la catégorie abonnés résidents « petits rouleurs » sont ou seront tous équipés de matériel ACS.

Il faut ici observer que les parcs mentionnés dans le tableau ci-dessus sont tous équipés de matériel ACS récents et que l'installation d'un système de lecture de plaques sera contenue. En effet, la mise en concurrence du marché de renouvellement du matériel de péage qui concerne tous les parkings listés dans le tableau ci-dessus prévoyait en variante le système de lecture de plaque. De ce fait, PARCUB, dans un contexte fortement concurrentiel et alors que de nombreux parcs étaient concernés par ce marché d'où un effet volume, des prix tout à fait compétitifs ont pu être obtenus. Cela est décisif alors que le système de lecture de plaques ne peut fonctionner qu'après modification du logiciel de péage sur lequel seul l'équipementier est habilité à intervenir.

Durée de souscription et conditions de paiement pour bénéficier de l'avantage résident « petit rouleur » :

- 12 mois renouvelables automatiquement avec prélèvement automatique mensuel ou annuel au choix du client.

En cas de déménagement et sur présentation des justificatifs nécessaires, l'abonnement pourra être résilié moyennant le préavis usuel actuel.

Une modification des conditions générales de vente sera apportée au contrat d'abonnement pour préciser les conditions d'obtention.

Les actions commerciales relatives à l'extension du périmètre résident ainsi qu'à l'abonnement « Résident Petit Rouleur » ne débuteront que dès lors que le système de gestion sera pleinement opérationnel. Toutefois ces mesures pourront être annoncées à l'occasion des vœux de nouvelle année.

Mise à disposition de vélos pour les abonnés résidents « petits rouleurs »

Sur les parcs concernés par l'offre abonné résident « petit rouleur », des vélos dans la limite de ceux disponibles seront mis à disposition des abonnés résidents « petits rouleurs ». Le prêt de ces vélos assorti de la remise d'une carte d'accès aux espaces sécurisés 2 roues ainsi que d'un cadenas seront faits gracieusement, l'abonné « petit rouleur » en cas de non restitution de tout ou partie des biens mis à disposition devant assumer les sommes prévues au contrat.

L'ensemble des spécificités du contrat résident « petit rouleur » sera repris dans un contrat qui sera soumis au vote d'un prochain conseil d'administration.

- **Tarifs abonnements résidents selon les parkings et pour ceux concernés comme indiqué dans le dernier tableau ci-dessus**

Abonnement Résident	Année 2011	2012 sans réduction petit rouleur	Variation en valeur TTC	Variation en %	2012 avec 7,5 € réduction petit rouleur	soit par rapport à 2011
Hyper Centre	67,00 €	68,50 €	1,5 €	2.24%	61 €	- 9,0 %
Centre Ville	51,00 €	52,50 €	1,5 €	2.9%	45 €	- 11,8 %
Périphérie	35,00 €	37,00 €	2 €	5.7%	Non concernés	
Cité Mondiale et Front du Médoc	53,00 €	55,00 €	2 €	3.77%	47.5 €	- 10,4 %
Victoire	56,00 €	58,00 €	2 €	3.57%	51.5 €	- 8,0 %
Centre Commercial Mériadeck	42,00 €	46,00 €	4 €	9.52%	Non concerné	

Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze. Le parking Saint Jean est un parking de gare ce qui exclut toute offre d'abonnement résident. Les tarifs sont en cohérence avec les orientations définies dans le plan à moyen terme 2011-2020.

Il est rappelé que l'écart entre tarif résident et permanent devra être à terme d'un tiers, cet objectif ne tient pas compte de la réduction « petit rouleur ». La création de cette notion de résident « petit rouleur » conduit pour un automobiliste ayant un usage modéré de son véhicule à des tarifs inférieurs aux tarifs 2011. Pour l'utilisateur bénéficiant de l'avantage maximum, à savoir 7,50 € TTC par mois, la baisse des tarifs est tout à fait significative, comme explicité en page 3. Hors avantage petit rouleur, les hausses tarifaires ont été modérées en valeur. Il est à noter qu'en ce qui concerne le parking Centre Commercial Mériadeck, la hausse est plus conséquente alors que ce parking en 2010 n'avait aucun abonné résident et que le conseil d'administration avait décidé de baisser de façon radicale le tarif résident de ce parc en 2011 à 42 € alors que ce parc relève du secteur hypercentre sur lequel le tarif résident en 2011 était de 67 €. Au regard de l'accueil du tarif résident sur le parc Centre Commercial Mériadeck, une hausse de 4 € en 2012 apparaît adéquate.

2.2 - Autres tarifs

Tarifs hebdomadaires

Les abonnements hebdomadaires ont été fixés depuis 2009 à 50 % du prix des abonnements mensuels, disposition qui est maintenue, ce qui donne les tarifs suivants :

Hebdomadaires	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,7%
Centre Ville	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,5%
Périphérie	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,7%
Cité Mondiale et Front du Médoc	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,7%
Victoire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,9%

Tarifs abonnement nuit :

Pour rappel, les abonnements nuit couvrent la plage horaire 19 H - 9 H.

- Le tarif individuel calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivaut à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1^{er} abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées pour 2012.

Nuit Individuel	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,7%
Centre Ville	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,5%
Périphérie	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,7%
Cité Mondiale et Front du Médoc	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,7%
Victoire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,9%
Saint Jean				

Nuit entreprise	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %	% Sur Permanent
Hyper Centre	38,50 €	39,55 €	1,05 €	2,73%	35,00%
Centre Ville	29,75 €	30,80 €	1,05 €	3,53%	35,00%
Périphérie	19,25 €	19,78 €	0,53 €	2,75%	35,00%
Cité Mondiale et Front du Médoc	31,50 €	33,60 €	2,10 €	6,67%	35,00%
Victoire	31,50 €	32,73 €	1,23 €	3,90%	35,00%
Saint Jean					

Contrat de location longue durée

Les dispositions arrêtées par délibération 2008/05/03 restent inchangées.

2 roues motorisés

Les tarifs sont revalorisés sur la base de ceux prévus au PMT. L'abonnement 2 roues sur le parking St Jean doit être d'un niveau plus élevé alors que la demande est forte sur ce parking, et que les places 2 roues motorisés doivent être limitées. Les revalorisations 2012 restent limitées en valeur.

2 RM	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Centre Ville	30,00 €	31,00 €	1,00 €	3,33%
Périphérie	23,00 €	24,00 €	1,00 €	4,35%
Cité Mondiale et Front du Médoc	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Victoire	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Saint Jean	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%

Vélos

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Il convient de poursuivre le développement des espaces 2 roues pour proposer une offre dans une logique de maillage rendant les espaces 2 roues plus attractifs. Il conviendra d'envisager en 2013 voire courant 2012 une facturation de l'abonnement vélo qui sera assorti d'une prise en charge du gravage des vélos par PARCUB alors qu'il est indispensable de pouvoir identifier les propriétaires des vélos en cas notamment de constat « de vélos ventouses ».

Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2010, le chèque parking 1H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC.

Ces dispositions qui existent depuis 2008 sont à maintenir en 2012.

Tarif spécifique multicartes

Pour rappel, les abonnements multicartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB. Plus précisément, pour les abonnements en nombre, une carte sur deux est délivrée avec une réduction par rapport aux tarifs permanents. Le coût de cette deuxième carte était équivalent en 2008 à 38 % du tarif permanent, à 40,5 % en 2009, à 45 % en 2010 et à 51,8 % en 2011, niveau qui reste inférieur aux titulaires de ces contrats.

En 2012, il est approprié, compte tenu de l'objectif général fixé, de pratiquer une hausse substantielle en pourcentage. Pour autant, les évolutions proposées restent bien en deçà de ce qui avait été annoncé aux titulaires de ces contrats. Aussi, de nouvelles hausses seront nécessaires sur les années à venir. Il va de soi, alors que les pourcentages indiqués sont contenus, que dès lors que des résiliations massives seraient constatées que se poserait alors la question courant d'année 2012 d'un éventuel ajustement complémentaire.

Multicartes	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %	Ecart sur Permanent
Hyper Centre	53,00 €	55,50 €	2,50 €	4,7%	50,9%
Centre Ville	40,00 €	43,00 €	3,00 €	7,5%	51,1%
Cité Mondiale et Front du Médoc	53,00 €	56,00 €	3,00 €	5,7%	41,7%
Victoire	45,00 €	48,50 €	3,50 €	7,8%	48,1%

Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client

Dans ces deux cas et pour toute durée inférieure à 24H00, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement, comme cela se pratique chez la majorité des gestionnaires de parkings. Cette disposition reste inchangée en 2012.

Dans l'hypothèse de stationnements supérieurs à 24 heures, il sera demandé le prix d'une journée de stationnement par tranche de 24 heures entamée donc pour toute journée entamée le forfait jour est dû.

Carte d'abonnement :

Le prix du support de la carte d'abonnement qui est de 31 € TTC en 2011 demeure inchangé en 2012.

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception et d'une façon générale tout envoi de documents demandés selon ces formes seront facturés 5 € TTC, montant identique à celui pratiqué en 2011.

2.3 – Les tarifs horaires

2.3.1 – Soirée tranquille

Le tarif de la soirée tranquille commence à 20 H pour se terminer à 7 H sur tous les parkings sauf ceux de la zone périphérique pour lesquels les dispositions de la soirée tranquille demeurent 19H00/7 Heures. Le montant forfaitaire de cette plage d'utilisation est de 3,50 € TTC en 2011 est maintenu en 2012 et le niveau de 3 € sur les parkings de périphérie pratiqués en 2011 également maintenu.

Pour rappel, comme précisé dans la délibération 2009/05/03, toute heure entamée sur la période de jour et ceci quel que soit le parking peut être intégralement consommée, le tarif forfaitaire de soirée ne s'appliquant qu'à la fin de la première heure de stationnement démarrée en période tarifaire de journée.

De plus, la dernière heure entamée en fin de période de nuit et ceci quel que soit le secteur, et si l'utilisateur stationne après 7 H, est intégralement couverte par le tarif de la soirée tranquille. Ces dispositions, applicables depuis le 1^{er} janvier 2010, demeurent inchangées.

2.3.2 - Zone Hypercentre :

Parkings : Gambetta, Pey-Berland, République, Lhôte, Front du Médoc, Cité Mondiale, Victoire, Centre Commercial Mériadeck

1 – Hypercentre hors Centre Commercial Mériadeck

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H, c'est-à-dire en commençant de stationner juste à la fin de la soirée tranquille

Hyper centre	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
De 0 à 1H	2,40 €		2,40 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	10,60 €	2,00 €	11,00 €	2,40 €	0,40 €	3,77%
De 5 H à 6 H	12,60 €	2,00 €	13,40 €	2,40 €	0,80 €	6,35%
De 6 H à 7 H	14,60 €	2,00 €	15,80 €	2,40 €	1,20 €	8,22%
De 7 H à 8 H	16,60 €	2,00 €	18,20 €	2,40 €	1,60 €	9,64%
De 8 H à 9 H	18,60 €	2,00 €	19,00 €	0,80 €	0,40 €	2,15%
De 9 H à 10 H	19,00 €	0,40 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

- Le prix des quatre premières heures demeure inchangé.
- Les tarifs des plages comprises entre 4 et 9 heures évoluent par rapport à la tarification 2011.
- Le prix des plages suivantes demeure inchangé, pour favoriser le stationnement occasionnel de longue durée lié aux activités de congrès, de tourisme etc.

2 - Hypercentre - parc Centre Commercial Mériadeck :

Préalablement, il convient de préciser que la convention passée avec le Centre Commercial Mériadeck dans le cadre du financement de l'heure trente de gratuité offerte à la clientèle en période d'ouverture du centre commercial arrive à terme au 31 décembre 2011.

Une négociation de reconduction a été engagée avec les différents représentants du centre commercial afin de trouver un accord financier visant à revaloriser l'indemnité versée à PARCUB.

Dès lors que cet accord sera formalisé par la signature d'une nouvelle convention, la gratuité pourra être reconduite avec application de la grille tarifaire ci-après.

En période de fermeture de la galerie marchande, il sera appliqué les tarifs de la zone Hyper centre sans gratuité du stationnement.

Le prix maximum pour 24 H passe de 23 € à 19 € tarif applicable dès la 10^{ème} heure. De ce fait, en cas de ticket perdu, toute période de 24 heures entamée est facturée à 19 € TTC contre 23 € précédemment.

Compte tenu des heures d'ouverture du centre commercial Mériadeck, la tarification de la soirée tranquille de 3,50 € s'applique de 22H00 à 7H00. Lorsque le centre commercial est fermé, la soirée tranquille débute à 20 H comme sur tous les autres parcs de l'hypercentre et du centre.

C.C.M	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit			
2H00	2,20 €	2,20 €	2,40 €	2,40 €	0,20 €	9,09%
3h00	4,40 €	2,20 €	4,80 €	2,40 €	0,40 €	9,09%
4h00	6,60 €	2,20 €	7,20 €	2,40 €	0,60 €	9,09%
5h00	8,60 €	2,00 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
6h00	10,60 €	2,00 €	11,00 €	2,40 €	0,40 €	3,77%
7h00	12,60 €	2,00 €	13,40 €	2,40 €	0,80 €	6,35%
8h00	14,60 €	2,00 €	15,80 €	2,40 €	1,20 €	8,22%
9h00	16,60 €	2,00 €	18,20 €	2,40 €	1,60 €	9,64%
10h00	18,60 €	2,00 €	19,00 €	0,80 €	0,40 €	2,15%
11h00	20,60 €	2,00 €	19,00 €	0,00 €	-1,60 €	-7,77%
12h00	22,60 €	2,00 €	19,00 €	0,00 €	-3,60 €	-15,93%
13H00	23,00 €	0,40 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
14H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
15H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
24H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%

2.3.3 – Zone centre

Tarifs inchangés en 2012.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, soit une hypothèse défavorable pour l'utilisateur, c'est-à-dire à partir de la 1^{ère} tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille.

Centre ville	Année 2011		Année 2012		Variation 2011/2010	
	Tarifs TTC	Prix de la plage	Tarifs TTC	Prix de la plage	En valeur	En %
De 0 H à 1 H	2,00 €		2,00 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	7,20 €	1,20 €	7,20 €	1,20 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	9,00 €	1,80 €	9,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	10,80 €	1,80 €	10,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	12,60 €	1,80 €	12,60 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	14,40 €	1,80 €	14,40 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	16,20 €	1,80 €	16,20 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	18,00 €	1,80 €	18,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%

Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Tarif soirée tranquille à 3,50 € TTC de 20 H à 7 H.

Parking Saint Jean : parking de gare stationnement et arrêts minutes

Les dispositions retenues par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Pour rappel, s'agissant d'un parking de gare, aucun tarif soirée tranquille n'est pratiqué.

2.3.4 - Zone Périphérie :

Parkings de Mérignac, Pessac et Le Bouscat

Les tarifs 2012 des 2 parkings de la zone périphérie sont tout à fait attractifs et restent inchangés.

Périphérie	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €	1,00 €	1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	- €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	- €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	- €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	- €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	- €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	- €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	- €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	- €	0,00%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	10,00 €	1,00 €	- €	0,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	11,00 €	1,00 €	- €	0,00%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €	- €	0,00%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	15,00 €	3,00 €	- €	0,00%

La soirée tranquille reste aux tarifs 2011, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

Le prix maximum pour 24 heures est de 15.00 € TTC.

Sur le parking de Pessac qui est un parc spécifique et alors qu'il convient de favoriser l'utilisation de ce parking en tant que parc de rabattement pour les usagers de la SNCF, le forfait de 24 H au-delà des premières 24 H demeure inchangé à 8 € en 2011, ce qui rend ce parking pour ce type d'usage très attractif.

- Tickets de stationnement Stade et Spectacles :

Le parking Porte de Bordeaux est utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques CHABAN DELMAS. Ces usagers stationnement en moyenne entre 2 et 3 heures.

Le forfait spectacle sous forme de ticket congrès d'une durée de 4 H et d'un montant de 4 € en 2011 reste inchangé en 2012.

- Cartes mixtes abonnements/horaires :

Dès lors que tous les parkings accueillant de la clientèle horaire seront équipés du nouveau matériel de péage, les cartes d'abonnement des clients « Individuels » seront dotées de la fonction carte Privilège. Cette fonction permettra à ces clients (hors contrats multiscartes et contrats souscrits par des sociétés) de stationner sur un autre parking que celui référencé sur le contrat d'abonnement selon le tarif horaire du parc de référence tout en bénéficiant d'une remise commerciale de l'ordre de 10 % sur le montant encodé par valorisation du solde de la carte. Les conditions tarifaires seront précisées ultérieurement dans une délibération spécifique.

Chaque carte d'abonnement individuelle (hors multiscartes, sociétés et institutions) sera créditée par PARCUB d'un montant de 5.00 €

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2012 tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés dans l'annexe de la présente délibération,
- acter que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012,
- décider qu'à compter du 1^{er} janvier 2012 la zone résident est portée à 400 m autour de la périphérie de chaque parking,
- décider que dans le mois qui suivra la mise en place d'un système de lecture de plaques sur les parcs listés dans la présente délibération, les abonnés résidents pourront souscrire aux conditions énoncées le contrat résident « petit rouleur ». Ce contrat fera l'objet ultérieurement d'une délibération,
- acter que les tarifs, hors tarifs horaires, sont adoptés hors taxes et qu'ils seront donc ajustés en cas de changement du taux de TVA dès la date d'application du nouveau taux.

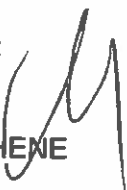
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité et M. MAURIN s'abstient.

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 15 novembre 2011

Pour expédition conforme

Le président

Michel DUCHENE



TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES ARRETS MINUTES

Saint Jean	Année 2012	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi / 2me 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 ARRETS MINUTES APPLICABLE
AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN MAXIMUM DE 11 € PAR
TRANCHE DE 24 HEURES**

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 30 minutes	2 €	2 €
Plus de 30 minutes à 60 minutes	1 €	3 €
Plus de 1 heure à 2 heures	2 €	5 €
Plus de 2 heures à 3 heures	2 €	7 €
Plus de 3 heures à 4 heures	2 €	9 €
Plus de 4 heures à 5 heures	2 €	11 €
Plus de 5 heures à 6 heures	0 €	11 €
Plus de 6 heures à 7 heures	0 €	11 €
Plus de 7 heures à 8 heures	0 €	11 €
Plus de 8 heures à 9 heures	0 €	11 €
Plus de 9 heures à 10 heures	0 €	11 €
Plus de 10 heures à 11 heures	0 €	11 €
Plus de 11 heures à 12 heures	0 €	11 €
Plus de 12 heures à 13 heures	0 €	11 €
Plus de 13 heures à 14 heures	0 €	11 €
Plus de 14 heures à 15 heures	0 €	11 €
Plus de 15 heures à 16 heures	0 €	11 €
Plus de 16 heures à 17 heures	0 €	11 €
Plus de 17 heures à 18 heures	0 €	11 €
Plus de 18 heures à 19 heures	0 €	11 €
Plus de 19 heures à 20 heures	0 €	11 €
Plus de 20 heures à 21 heures	0 €	11 €
Plus de 21 heures à 22 heures	0 €	11 €
Plus de 22 heures à 23 heures	0 €	11 €
Plus de 23 heures à 24 heures	0 €	11 €

Puis pour chaque période de 24 heures reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

GRILLE TARIFAIRE 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 1 H	2 €	2,00 €
Plus de 1 H à 2 H	2 €	4,00 €
Plus de 2 H à 3H	1 €	5,00 €
Plus de 3 H à 4H	1 €	6,00 €
Plus de 4 H à 5H	1 €	7,00 €
Plus de 5 H à 6H	1 €	8,00 €
Plus de 6 H à 7 H	1 €	9,00 €
Plus de 7 H à 24 H	1 €	10,00 €
maxi par journée sup au plus		5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci-dessus

Tarifs abonnements 2011 (hors amodiations).

Hyper Centre	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Permanent	110,00 €	113,00 €	3,00 €	2,73%
Multicartes	53,00 €	55,50 €	2,50 €	4,72%
Résident	67,00 €	68,50 €	1,50 €	2,24%
Nuit	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Nuit Entreprises	38,50 €	39,55 €	1,05 €	2,73%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Centre Commercial Mériadeck	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Permanent	110,00 €	113,00 €	3,00 €	2,73%
Résident	42,00 €	46,00 €	4,00 €	9,52%
Ratio multicarte/perm	48%	49%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		
Front du Médoc et Cité Mondiale	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,67%
Permanent	90,00 €	96,00 €	6,00 €	6,67%
Multicartes	53,00 €	56,00 €	3,00 €	5,66%
Résident	53,00 €	55,00 €	2,00 €	3,77%
Nuit	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,67%
Nuit Entreprises	31,50 €	33,60 €	2,10 €	6,67%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Ratio multicarte/perm	59%	58%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		

Victoire	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2011/2010 en valeur TTC	Variation 2011/2010 en %
Hebdomadaire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,89%
Permanent	90,00 €	93,50 €	3,50 €	3,89%
Multicartes	45,00 €	48,50 €	3,50 €	7,78%
Résident	56,00 €	58,00 €	2,00 €	3,57%
Nuit	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,89%
Nuit Entreprises	31,50 €	32,73 €	1,23 €	3,90%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Ratio multicarte/perm	50%	52%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		

Centre	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,53%
Permanent	85,00 €	88,00 €	3,00 €	3,53%
Multicartes	40,00 €	43,00 €	3,00 €	7,50%
Résident	51,00 €	52,50 €	1,50 €	2,94%
Nuit	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,53%
Nuit Entreprises	29,75 €	30,80 €	1,05 €	3,53%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	30,00 €	31,00 €	1,00 €	3,33%
Ratio multicate/perm	47%	49%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ratio nuit Ent/Perm	35%	35%		

Périphérie	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,73%
Permanent	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Multicartes				
Résident	35,00 €	37,00 €	2,00 €	5,71%
Nuit	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,73%
Nuit Entreprises	19,25 €	19,78 €	0,53 €	2,75%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	23,00 €	24,00 €	€	10,60%
Ratio multicate/perm				
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ratio nuit Ent/Perm	35%	35%		

St Jean	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Permanent	104,00 €	111,00 €	7,00 €	6,73%
Moto	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%

Tarifs 2012 pour contrats d'amodiations

Tarifs Amodiation " Permanent" 15 ans	Année 2011	Année 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hyper Centre	29 700,00 €	30 510,00 €	810,00 €	2,7%
Front du Médoc / Cité Mondiale/ Victoire	24 300,00 €	25 920,00 €	1 620,00 €	6,7%
Centre	22 950,00 €	23 760,00 €	810,00 €	3,5%
Périphérie	14 850,00 €	15 255,00 €	405,00 €	2,7%
Saint Jean	28 080,00 €	29 970,00 €	1 890,00 €	6,7%

Tarifs Amodiation " Résident" 15 ans	Année 2011	Année 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hyper Centre	18 090,00 €	18 495,00 €	405,00 €	2,2%
Centre Commercial Mériadeck	11 340,00 €	12 420,00 €	1 080,00 €	9,5%
Front du Médoc / Cité Mondiale	14 310,00 €	14 850,00 €	540,00 €	3,8%
Victoire	15 120,00 €	15 660,00 €	540,00 €	3,6%
Centre	13 770,00 €	14 175,00 €	405,00 €	2,9%
Périphérie	9 450,00 €	9 990,00 €	540,00 €	5,7%

TARIF RESIDENT « PETIT ROULEUR »

Liste des parcs Hyper Centre	Tarif mensuel 2011 TTC (avec TVA à 19,6 %)	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 5 sorties au plus par mois	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 16 sorties et plus par mois	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 5 sorties au plus)	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 16 sorties au plus)
Gambetta	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
Pey-Berland	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
République	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
Victoire	56,00 €	50,50 €	58,00 €	5,50 €	2,00 €
Cité Mondiale	53,00 €	47,50 €	55,00 €	5,50 €	2,00 €
Front du Médoc	53,00 €	47,50 €	55,00 €	5,50 €	2,00 €
Lhote	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €

Liste des parcs Centre Ville	Tarif mensuel 2011 TTC (avec TVA à 19,6 %)	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 5 sorties au plus par mois	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 16 sorties et plus par mois	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 5 sorties au plus)	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 16 sorties au plus)
8 mai 45	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Porte de Bordeaux	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Croix de Seguey	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Bergonié	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €